

Procès-verbal: Séance du conseil municipal du 21 Mai 2024

Du 13 Mai 2024, date de la convocation du conseil municipal, adressée individuellement à chacun des membres pour la réunion ordinaire qui aura lieu le Mardi 21 Mai 2024, à 20h45. Le Maire,

L'an deux mil vingt-quatre, le Mardi 21 Mai, à 20h45, le conseil municipal de la Commune de La Gravelle, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. DEULOFEU Nicolas, Maire.

L'ordre du jour de la séance est détaillé ci-dessous et la convocation de la séance est annexée au présent registre.

Présents :

M. DEULOFEU Nicolas, M. FOUCHER Emilien, Mme SACAZE Catherine, M. GEFFRARD Joseph, M. BROSSARD Kévin, M. FERRE Jacky, M. PERCHARD Nicolas, M. POUPIN Thierry, M. GÉRAULT Mars, Mme CHRÉTIEN Séverine, M. HAQUE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme POUSSIN Odile et M. BODIN Thierry

Secrétaire de séance : a été élu Madame SACAZE Catherine

Pouvoir de vote : Néant

Le quorum étant atteint la séance du conseil municipal peut avoir lieu.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Avril 2024

Ordre du jour :

- Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec Cf.Architecture (en annexe) ;
- Devis travaux de voirie 2024 (en annexe) ;
- Devis PLEIN CIEL illuminations fin d'année (en annexe) ;
- RGPD : mise à disposition d'un délégué à la protection des données par e.Collectivités (modification convention, facturation sur la base d'un forfait annuel) ;
- Délibération amortissement achat matériels de voirie sur 5 ans (article 2157) ;
- Travaux réhabilitation bar/restaurant : réunion démarrage phase de préparation a eu lieu le 14/05 ;
- Pour info composition bureau de vote pour le 9 juin (en annexe) ;
- Divers ;

Partie 1 : sujets soumis à délibération :

2024-05-01 ; Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre Cf.Architecture/ECIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 18/10/2022 le conseil municipal a accepté le marché de maîtrise d'œuvre, pour les travaux du bar/restaurant, proposé par **Cf Architecture/ECIE**, d'un montant de 35 000 € HT (30 900 € Cf Architecture + 4 100 € ECIE).

Un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, avenant d'un montant de plus 5 994,54 € HT, a été validé par le conseil municipal, (délibération du 12/09/2023), ayant pour objet de modifier l'élément suivant :

- Le forfait de rémunération qui devient définitif et la phase PRO, d'un montant de 409 945,35 € HT.

Le forfait de rémunération passe de 35 000 à **40 994,54 € HT**. La grille de répartition des honoraires est la suivante :

-Cf Architecture :	36 894,54 € HT
-ECIE :	4 100,00 € HT

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un avenant n° 2 à ce contrat de Maîtrise d'œuvre qui a pour objet de modifier l'élément suivant :

- **L'article 8.3 du CCAP, suite à une erreur matérielle dans la formule de révision indiquée. Il convient de prendre en compte la formule suivante :**

$$C = 0,15 + 0,85 \text{ lm/lo}$$

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché comme indiqué dans celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » valide cet avenant n° 2 et donne délégation de signature à M. le Maire.

2024-05-02 : Devis travaux de voirie 2024

(Messieurs FOUCHER Emilien et POUPIN Thierry n'ont pas participé au vote)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20/02/2024 le conseil municipal a autorisé M. le Maire à lancer une consultation des entreprises pour les travaux de voirie 2024. Une demande de devis a été adressée à trois entreprises (T.P.B, F.T.P.B et PIGEON TP Loire/Anjou) le 25/03/2024. Le résultat de cette consultation est le suivant :

- **F.T.P.B :** Travaux Impasse de la Poste : 21 968,20 € HT
Travaux Impasse du Verger : 21 194,57 € HT
Soit un total de 43 162,77 € HT (51 795,32 € TTC)
- **T.P.B :** Travaux Impasse de la Poste : 30 773 € HT
Travaux Impasse du Verger : 29 297,05 € HT
+ Travaux préparatoire : 740 € HT
Soit un total de 60 810,05 € HT (72 972,06 € TTC)
- **TP PIGEON Loire/Anjou :**
Travaux Impasse de la Poste : 22 481,80 € HT
Travaux Impasse du Verger : 21 624,33 € HT
Soit un total de 44 106,13 € HT (52 927,36 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de retenir le devis de l'entreprise F.T.P.B s'élevant au total à **43 162,77 € HT (51 795,32 € TTC)**.

2024-05-03 : Devis Plein Ciel illuminations de fin d'année

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un devis de la Sté PLEIN CIEL pour une location triennale des illuminations de Noël, trois motifs différents sont proposés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide de retenir le motif « ligne blanche » pour la rue de l'école (283,50 € HT/an + 1,26 € d'Eco.Contribution) et rue Madame de Sévigné (1 039,50 € HT/an + 4,62 € d'Eco.Contribution) soit un total de **1 328,88 € HT/an**

Le conseil municipal donne délégation de signature à M. le Maire pour le contrat de location triennale de ces motifs lumineux.

2024-05-04 : Convention mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a signé, en mars 2022, une convention avec e-collectivités pour la prestation de mise à disposition d'un délégué à la protection des données, dans le cadre du RGPD.

M. le Maire indique que cette convention doit faire l'objet d'une modification afin de préciser les modalités de tarification/facturation de cette mise à disposition qui comprend une prestation initiale de mise en place et une prestation annuelle de suivi et d'assistance. La Collectivité sera facturée sur la base du tarif « Forfait annuel essentiel DPO mutualisé » voté chaque année par le comité syndical d'e.Collectivités. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention réactualisée avec e.Collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » accepte de signer avec e.Collectivités cette convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données et donne délégation de signature à m. le Maire.

2024-05 -05 : Amortissement matériels de voirie (article 2157)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération décidant l'amortissement du matériel de voirie, dont le règlement s'effectue à l'article 2157, sur une durée de 5 ans (prorata temporis pour la M57).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, suite à un vote à main levée, « par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention » décide l'amortissement du matériel de voirie dont le règlement s'effectue à l'article 2157, pour une durée de 5 ans.

Partie 2 : sujets non soumis à délibération :

Bar/restaurant :

M. le Maire indique qu'une première réunion de préparation au démarrage des travaux a eu lieu le mardi 14 mai à 16h en Mairie, une partie des entreprises étaient présentes le cabinet Cf.Architecture et SOCOTEC aussi. Le planning des interventions de chaque entreprise a été présenté, début des travaux le 10/06 et fin en juin 2025. Les locaux de l'ancienne supérette seront mis à disposition pour le déjeuner des ouvriers. Les 6 premières places de parking du cimetière seront réservées aux entreprises. La prochaine réunion aura lieu le mardi 28 mai à 16h15.

Elections européennes :

M. le Maire présente aux élus le tableau de présence au bureau de vote du dimanche 9 juin 2024.

Divers :

M. FOUCHER signale que l'entreprise GRIMOUX va intervenir à l'ancienne supérette pour réparer la fuite, à la sortie du compteur d'eau. Un problème d'évacuation des eaux pluviales est survenu vendredi 17/05 au niveau de la rue du Nifiou/Lot du Ronceray. L'entreprise LEVRARD est intervenue le 17/05 et le fossé du lot du Ronceray a été débouché par l'entreprise ORHAND le 21/05.

Mme CHRÉTIEN demande s'il est prévu de solliciter un devis pour la taille des haies comme cela avait été évoqué l'an passé mais trop tard, M. le Maire répond que non, les agents étant à jour de la taille.

Les élus sont informé que l'entreprise ORHAND est venu tailler les accotements.

M. BROSSARD indique de l'agent de la garderie/cantine demande si du film pourrait être collé sur le vitres en hauteur de la salle de réunion-cantine (triangles), le soleil gênant les enfants lors du repas du midi.

Il est demandé que soit posé des lamelles dans le grillage rigide au niveau du petit préau de l'école.

M. BROSSARD demande s'il ne pourrait pas être mis de la décoration sur le grillage autour de l'école.

Fin de la séance à 21h30.

Rappel des délibérations :

2024-05-01 ; Avenant n° 2 au contrat de maitrise d'œuvre Cf.Architecture/ECIE

2024-05-02 : Devis travaux de voirie 2024

2024-05-03 : Devis Plein Ciel illuminations de fin d'année

2024-05-04 : Convention mise à disposition d'un délégué à la protection des données

2024-05 -05 : Amortissement matériels de voirie (article 2157)

